

ERREURS D'ADMINISTRATION DE LAIT MATERNEL

CONDUITE À TENIR LORS D'UNE ERREUR D'ADMINISTRATION DE LAIT MATERNEL

Il est très important que les enfants reçoivent le lait de leur propre mère, et toutes les mesures possibles doivent être prises pour éviter les erreurs.

Comme le lait maternel est un liquide biologique, si une femme est infectée ou porteuse d'un agent infectieux, son lait peut contenir des bactéries ou des virus.

Cependant, le risque de transmission d'un agent infectieux à un enfant par une seule ingestion de lait d'une autre femme est extrêmement faible.

Aucun cas de transmission du VIH à un enfant n'a été rapporté à la suite de l'ingestion de lait d'une autre mère infectée. La transmission du VIH est possible seulement après plusieurs semaines d'allaitement (environ 400-500 boires).

Aussi, les composants immunologiques du lait maternel, le temps et le froid inactivent le virus. Au Québec, le dépistage du VIH est recommandé de façon systématique chez toutes les femmes enceintes. Ainsi, les mères porteuses du VIH devraient être au courant de leur statut. Comme l'allaitement n'est pas recommandé pour une mère porteuse du VIH, il est peu probable de trouver du lait maternel contaminé par ce virus dans les services de garde.

Concernant le VHB, l'antigène de surface de l'hépatite B (AgHBs) a été mis en évidence dans le lait maternel, mais le risque de transmission à un enfant non immun est considéré comme extrêmement faible. Depuis juin 2013, le calendrier régulier de vaccination inclut la vaccination contre l'hépatite B dès l'âge de 2 mois. Pour plus de détails, voir le PIQ, section *Vaccins*, [HB](#).

Les études montrent que les enfants de mères porteuses du VHC ne courent pas plus de risques de contracter le virus s'ils sont allaités. Une infection maternelle au VHC n'est d'ailleurs pas une contre-indication de l'allaitement maternel, sauf en présence de saignement aux mamelons. Aussi, la congélation inactive le virus et réduit les risques de transmission.

L'infection à cytomégalovirus peut être transmise d'une mère à son enfant par le lait maternel. Chez le nouveau-né à terme, cette infection, lorsqu'elle est acquise au moment de l'accouchement, durant l'allaitement ou plus tard dans la vie, est habituellement sans symptômes et sans séquelles pour l'enfant ayant une immunité normale. De plus, la congélation diminue la quantité de virus dans le lait et réduit les risques de transmission.

Les infections par le virus du lymphome humain à cellules T de type I (HTLV-I) et le virus du lymphome humain à cellules T de type II (HTLV-II) sont rares au Québec et en Amérique du Nord. Elles sont endémiques au Japon, dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et en Afrique subsaharienne. La congélation et le réchauffement du lait diminuent le potentiel infectieux du HTLV-I. Il est prouvé que ces virus, surtout le HTLV-I, peuvent se transmettre par le lait maternel. Comme pour le VIH, la transmission d'une mère infectée à son enfant survient après plusieurs semaines d'allaitement.

Enfin, les études démontrent que les enfants allaités sont exposés à plusieurs autres virus ou bactéries contenus dans le lait maternel et qu'ils ne deviennent pas malades. De plus, le lait maternel contient des facteurs qui peuvent protéger l'enfant.

Lors d'une erreur d'administration de lait maternel, le service de garde doit :

- Informer les parents de l'enfant qui a reçu le lait maternel par erreur (voir le modèle de lettre plus loin) :
 - Conseiller les parents de consulter rapidement le CLSC ou un médecin. Des analyses sanguines, la mise à jour de la vaccination et des traitements pourraient être recommandés;
 - Ne pas divulguer aux parents le nom et les coordonnées de la mère « source » ou de son enfant. La confidentialité des renseignements médicaux doit être respectée en tout temps.
- Informer la mère « source » qu'une erreur d'administration a été commise. Il est nécessaire de lui demander son autorisation avant de divulguer son nom et ses coordonnées au professionnel de la santé consulté. Si elle accepte, celui-ci pourra la joindre (voir le modèle de lettre plus loin).
- Rédiger et consigner au dossier de l'enfant qui a reçu le lait maternel par erreur un rapport officiel présentant tous les détails de l'incident (la date et l'heure, le volume de lait administré ainsi que les mesures prises). Le nom et les coordonnées de la mère « source » ne doivent pas figurer au dossier de l'enfant.
- Déterminer l'origine de l'erreur d'administration de lait maternel, apporter les correctifs nécessaires pour éviter qu'une situation similaire se reproduise et, au besoin, informer les parents et le personnel que les procédures ont été révisées.

LETTRE AUX PARENTS

Date : _____

Service de garde : _____

Objet : Lait maternel administré par erreur à votre enfant

Chers parents,

Aujourd'hui, au service de garde, le lait maternel d'une autre mère a été administré à votre enfant.

Les risques d'infections à la suite d'une seule exposition à du lait d'une autre mère sont extrêmement faibles. Nous vous conseillons toutefois de consulter rapidement votre CLSC ou un médecin. Le professionnel de la santé consulté pourra évaluer les risques infectieux et, au besoin, effectuer des analyses sanguines et mettre à jour la vaccination de votre enfant.

Il est possible que le professionnel de la santé consulté veuille connaître certains détails de santé de la mère dont provient le lait. Lors de la consultation, apportez cette lettre. Le professionnel pourra communiquer avec nous pour que nous lui remettions le nom et les coordonnées de la mère dont provient le lait, si celle-ci nous en a donné l'autorisation.

[Nom de la personne à appeler au service de garde]

[Numéro de téléphone pour la joindre]

Merci de votre collaboration.

Nom : _____

(en lettres moulées)

Signature : _____

Téléphone : _____

RENSEIGNEMENTS

Le lait maternel est un liquide biologique. Si une femme est infectée ou porteuse d'un agent infectieux, son lait peut contenir des bactéries ou des virus. Cependant, pour les raisons mentionnées ci-dessous, le risque de transmission d'un agent infectieux à un enfant par une seule ingestion de lait est extrêmement faible.

Virus de l'immunodéficience humaine (VIH)

- Aucun cas de transmission du VIH à un enfant n'a été rapporté à la suite d'un seul boire de lait d'une autre mère infectée.
- La transmission est possible, mais seulement après plusieurs semaines d'allaitement (environ 400-500 boires).
- Au Québec, l'allaitement n'étant pas recommandé pour une mère porteuse du VIH, il est peu probable de trouver du lait maternel contaminé par ce virus dans les services de garde.

Virus de l'hépatite B (VHB)

- Les études démontrent que les enfants de mères porteuses du VHB ne courent pas plus de risques de contracter le virus s'ils sont allaités.
- Depuis juin 2013, le calendrier régulier de vaccination inclut la vaccination contre l'hépatite B dès l'âge de 2 mois.

Virus de l'hépatite C (VHC)

Les études montrent que les enfants de mères porteuses du VHC ne courent pas plus de risques de contracter le virus s'ils sont allaités.

Autres infections

- Les études démontrent que les enfants allaités peuvent être exposés à plusieurs autres virus ou bactéries contenus dans le lait maternel et qu'ils ne deviennent pas malades pour autant.
- Le lait maternel contient des facteurs qui peuvent protéger l'enfant.
- Pour certains virus, le temps et la congélation diminuent le potentiel d'infection (ex. : VIH, VHC, cytomégalovirus).

En résumé, le risque de transmission d'une infection par le lait humain est extrêmement faible, même lorsque la mère allaite exclusivement son propre enfant (en exposant son enfant de façon répétée à l'agent infectieux).

LETTRE AUX PARENTS

Date : _____

Service de garde : _____

Objet : Lait maternel administré par erreur à un autre enfant

Madame,

Nous vous informons que votre lait maternel a été administré par erreur à un autre enfant.

Nous avons recommandé aux parents de cet enfant de consulter rapidement un professionnel de la santé, bien que le risque de transmission d'une infection extrêmement faible.

Lors de la consultation, le professionnel de la santé évaluera le risque infectieux. Selon les circonstances, il pourra effectuer des analyses sanguines, mettre à jour la vaccination de l'enfant ou lui administrer des traitements. Afin d'offrir les meilleurs soins à l'enfant, le professionnel de la santé aura besoin de connaître certains détails de votre santé. Si vous nous autorisez à lui transmettre votre nom et vos coordonnées pour qu'il communique avec vous, veuillez nous en aviser.

[Nom de la personne à appeler au service de garde]

[Numéro de téléphone pour la joindre]

Merci de votre collaboration.

Nom : _____

(en lettres moulées)

Signature : _____

Téléphone : _____

RENSEIGNEMENTS

Le lait maternel est un liquide biologique. Si une femme est infectée ou porteuse d'un agent infectieux, son lait peut contenir des bactéries ou des virus. Cependant, pour les raisons mentionnées ci-dessous, le risque de transmission d'un agent infectieux à un enfant par une seule ingestion de lait est extrêmement faible.

Virus de l'immunodéficience humaine (VIH)

- Aucun cas de transmission du VIH à un enfant n'a été rapporté à la suite d'un seul boire de lait d'une autre mère infectée.
- La transmission est possible, mais seulement après plusieurs semaines d'allaitement (environ 400-500 boires).
- Au Québec, l'allaitement n'étant pas recommandé pour une mère porteuse du VIH, il est peu probable de trouver du lait maternel contaminé par ce virus dans les services de garde.

Virus de l'hépatite B (VHB)

- Les études démontrent que les enfants de mères porteuses du VHB ne courent pas plus de risques de contracter le virus s'ils sont allaités.
- Depuis juin 2013, le calendrier régulier de vaccination inclut la vaccination contre l'hépatite B dès l'âge de 2 mois.

Virus de l'hépatite C (VHC)

Les études montrent que les enfants de mères porteuses du VHC ne courent pas plus de risques de contracter le virus s'ils sont allaités.

Autres infections

- Les études démontrent que les enfants allaités peuvent être exposés à plusieurs autres virus ou bactéries contenus dans le lait maternel et qu'ils ne deviennent pas malades pour autant.
- Le lait maternel contient des facteurs qui peuvent protéger l'enfant.
- Pour certains virus, le temps et la congélation diminuent le potentiel d'infection (ex. : VIH, VHC, cytomégalovirus).

En résumé, le risque de transmission d'une infection par le lait humain est extrêmement faible, même lorsque la mère allaite exclusivement son propre enfant (en exposant son enfant de façon répétée à l'agent infectieux).